

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2042

20 septembre 2007

SOMMAIRE

Acta Patrimonia S.A.	97977	Immobilière Dorique S.A.	97980
Advanta Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	97986	JMTC S.A.	97973
A.R.A. Engineering S.à r.l.	97972	Lagorno S.A.	97979
Association Médecins-Vétérinaires Mersch S.C.	97988	LB Software S.A.	97979
Bellivo S.à r.l.	97978	Leni	97998
Bellivo S.à r.l.	97975	Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	98006
BGS Geothermie S.à r.l.	97996	Luxor S.A.	97976
Bru II GP S.à r.l.	97973	Marine et Développement S.A.	97976
Camtech S.A.	97971	Movytel S.A.	97975
Camtech S.A.	97972	MSD Ireland (Holdings) S.A.	97981
Camtech S.A.	97973	Mumiah Holding S.A.	97980
Cinven Luxembourg S.à r.l.	97974	Naven Investments Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch	97976
Cloverleaf International Holdings S.A. ...	97977	Nexia S.A.	97982
Compagnie Internationale de Participa- tions Automobiles S.A.	97974	NLA Holdings Luxembourg S.à r.l.	97986
Consolidation Company Luxembourg S.A.	97970	Nob Hill S.A.	97982
Continental Investments and Management S.A.	97977	Pardi Holding S.A.	97971
Dabir Holding S.à r.l.	98016	Parkway International S.à r.l.	98013
DAM Invest S. à r.l.	98016	PORTAL Luxembourg S.A.	97981
Digital Consulting Company S.A.	97978	Revolin S.à r.l.	97975
Disperlux Sàrl	97972	SGC International S.A.	97976
D.T.L.C. S.A.	97977	Sodipa S.A.	97980
EBG Service S.à r.l.	97970	Soim S.A.	97980
Even Investments 2 S.à r.l.	97972	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l.	97983
Even Investments S.à r.l.	97974	The Bank of New York Europe Limited, Lu- xembourg Branch	97978
Fabelux Invest S.A.	97979	Thor Trading, S.à r.l.	97978
Farad Investment Advisor S.A.	98001	Tigua S.A.	97981
Farinvest SA	97979	Urquijo Fondos KBL	97970
Field Point I-A RE 10	97989	Vetro Investment Holding S.A.	97971
F.I.L. Casa International S.A.	98015	Vigicore Lux	98004
General Holding S.A.	97974	Winward International S.A.	97981
		WP Luxco Communications S.à r.l.	97975

EBG Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 49.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096821/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03335. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Consolidation Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 67.384.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2000

4^e Résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission en tant qu'administrateur de M. Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques, demeurant à L-4449 Soleuvre, 12, rue Jos Frisoni.

5^e Résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Mme Rita Schroeder, employée privée, demeurant à L-1452 Luxembourg, 16, rue Théodore Eberhard. Le mandat cessera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2007096899/745/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Urquijo Fondos KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 avril 2007

Le Conseil d'Administration décide:

- de coopter Monsieur Gonzalo Baretino Coloma, résidant professionnellement Sena 12, E-08174 Sant Cugat del Valles comme Administrateurs en remplacement de Monsieur Rafik Fischer, démissionnaire et ce sous réserve de l'accord de la CSSF.
- prend note de la démission de Monsieur Jean-Paul Loos et Monsieur Michel Meert.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Gonzalo Baretino Coloma.
- que Monsieur Gonzalo Baretino Coloma termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié conforme et sincère

Pour URQUIJO FONDOS KBL

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2007097028/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Pardi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 51.424.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz, et des sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A., en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, de Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et de Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société AUDIEX S.A., siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

PARDI HOLDING S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096974/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Vetro Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.793.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour VETRO INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097370/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01173. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

—

Le bilan rectificatif au 30 septembre 2006 (rectificatif du bilan 2006, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2007, référence LSO CD/04401, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 avril 2007, référence L070055795.08) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097231/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00440. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.521.

Le bilan rectificatif au 30 septembre 2005 (rectificatif du bilan 2005, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2007, référence LSO CD/04399, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 avril 2007, référence L070055798.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097232/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00442. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 119.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097152/7978/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02264. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

A.R.A. Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 14, rue de la Providence.
R.C.S. Luxembourg B 86.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097161/3358/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04697. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Disperlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henckes.
R.C.S. Luxembourg B 54.896.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007097169/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09848. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

JMTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8265 Mamer, 45, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 82.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097229/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01700. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.521.

Le bilan rectificatif au 30 septembre 2004 (rectificatif du bilan 2004, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2007, référence LSO CD/04398, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 avril 2007, référence L070055802.08) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097234/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00445. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Bru II GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ISK 1.099.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.177.

EXTRAIT

Il résulte d'une fusion entre BURDARAS HF, LANDSBANKI ISLANDS LTD et STRAUMUR INVESTMENT BANK LTD dûment enregistrée le 18 novembre 2005, que:

STRAUMUR INVESTMENT BANK LTD. et BURDARAS INVESTMENT COMPANY ne forment désormais qu'une seule personne morale dont la dénomination sociale est STRAUMUR BURDARAS INVESTMENT BANK LTD.

Suite à cette fusion, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont réparties comme suit:

- STRAUMUR-BURDARAS INVESTMENT BANK LTD.	330 parts
- HVEL SF 170 parts	170 parts
Total:	<u>500 parts</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007097149/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097151/7978/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02259. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Cinven Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 118.291.

Le bilan pour la période du 16 juin 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097154/7978/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02266. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.823.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097238/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01706. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

General Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.483.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social est résilié. Celui-ci n'est donc plus situé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour avis

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007097146/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

WP Luxco Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 111.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097155/7978/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02273. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Movytel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.863.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097242/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01707. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Bellivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.833.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097249/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01713. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Revolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 118.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007097253/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02727. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Marine et Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 115.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007097252/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09526. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Naven Investments Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 122.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVEN INVESTMENTS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, LUXEMBOURG BRANCH
Signature
Gérant

Référence de publication: 2007097251/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01419. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SGC INTERNATIONAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION
Signatures

Référence de publication: 2007097250/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04326. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Luxor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097224/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03227. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 56.228.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007097239/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01729. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Continental Investments and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097223/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03226. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Cloverleaf International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.525.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007097243/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01734. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Acta Patrimonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.080.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007097244/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01721. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Bellivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.833.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097248/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01715. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Thor Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 83.571.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007097254/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02725. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 81.398.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007097255/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02723. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.
R.C.S. Luxembourg B 58.377.

Les bilans au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Référence de publication: 2007096256/1163/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02190. - Reçu 84 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Fabelux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 117.151.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007096328/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00412. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Farinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096828/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03405. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Lagorno S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007097054/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

LB Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.270.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097241/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01711. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Soim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adelaïde.
R.C.S. Luxembourg B 54.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour SOIM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097351/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00012. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Sodipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour SODIPA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097356/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00011. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Mumiah Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.254.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour MUMIAH HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097361/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00004. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Immobilière Dorique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097267/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03218. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Tigua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.082.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097287/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02866. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

PORTAL Luxembourg S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 81.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PORTAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097305/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02656. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

MSD Ireland (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 46.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097240/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01732. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Winward International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097245/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01709. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Nexia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 105.358.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 3 mai 2007*

L'assemblée a pris la résolution suivante:

- L'assemblée décide de nommer M. Philip Anthony Nicholas Dougall, né le 28 octobre 1963 à Lurgan, avec adresse professionnelle au 78, Cornhill, 3rd Floor, GB-EC3V 3QQ Londres en tant que nouvel administrateur A de la Société et ce avec effet au 1^{er} décembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2009.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Monsieur Clarence E. Terry, administrateur A
- Monsieur Lynn Skillen, administrateur A
- Monsieur Philip Anthony Nicholas Dougall, administrateur A
- Mademoiselle Marie-Catherine Brunner, administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour NEXIA S.A.
MERCURIA SERVICES
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2007097404/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.115.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juin 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sophie Jacquet décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 27 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Franco Schieratti, entrepreneur, demeurant à Corno di Rosazzo (Italie), président;
Mmes Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007096905/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.925.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January,
before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of SR PORTFOLIO HOLDING (B) S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg) on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Memorial») on 29 November, 2002, number 1707. The articles of incorporation have been amended for the last time on 27th July 2006, by deed of M^e Joseph Elvinger, not yet published in the Memorial.

The meeting was presided by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer M^e Kathrin Kraemer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxy, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the sixty-six thousand seven hundred and fifty (66,750) shares of different classes in issue in the Company, all such sixty-six thousand seven hundred and fifty (66,750) shares of different classes of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(A) approval of the repurchase of all thirteen thousand two hundred and fifty (13,250) outstanding Class B Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class B Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company,

(B) approval of the interim accounts of the Company as at 15 January 2007 2006,

(C) approval of the Available Amount of two hundred sixty-six million two hundred seventeen thousand two hundred and forty-five euro (€ 266,217,245), acknowledgement and approval of the maximum amount provided for in the articles, and approval of the Total Cancellation Amount of an amount of one hundred eighty-eight million seven hundred thirty thousand euro (€ 188,730,000) (each time as defined in the articles of incorporation of the Company),

(D) acceptance of the repurchase of all Class B Shares by the Class B shareholders respectively,

(E) cancellation of all thirteen thousand two hundred fifty (13,250) outstanding Class B Shares so repurchased,

(F) consequential reduction of the issued share capital of the Company by a total amount of three hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty euro (€331,250);

(G) approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holders of Class B in one or more instalments pro rata to their previous holding in the repurchased and cancelled Class B Shares,

(H) consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the articles of incorporation in order to delete all references to «Class B»,

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Resolutions

The meeting noted the proposal to repurchase an entire classe of shares in the Company and the cancellation of the shares in such classe after such repurchase.

The meeting resolved to approve the repurchase of thirteen thousand two hundred fifty (13,250) outstanding Class B Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company and as determined hereafter in order to proceed to the cancellation of all Class B Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company.

The meeting noted the provisions of the articles with respect to the repurchase of one or more entire classes of shares and the requirement for interim accounts of the Company. The meeting reviewed and resolved to approve the interim accounts of the Company as at 15 January 2007.

The meeting noted and approved the Available Amount (as defined in the articles) of an amount of two hundred sixty-six million two hundred seventeen thousand two hundred and forty-five euro (€ 266,217,245) pursuant to the interim

accounts referred to above and resolved to approve such amount. The meeting then acknowledged and approved that the Total Cancellation Amount for Class B was set at one hundred eighty-eight million seven hundred thirty thousand euro (€188,730,000) in accordance with the articles of incorporation of the Company.

Thereupon each of the Class B shareholders considered and accepted the repurchase of all Class B Shares and consequently hereby transferred such Shares to the Company.

Upon the repurchase of all Class B Shares by the Company pursuant to the above, the meeting resolved to cancel all such thirteen thousand two hundred fifty (13,250) Class B Shares.

As consequence of the above the meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by a total amount of three hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty euro (€ 331,250) so that the issued share capital of the Company be set at one million three hundred thirty-seven thousand five hundred euro (€ 1,337,500) represented by a total of fifty-three thousand five hundred (53,500) shares of five (5) different classes (C to Z).

The meeting then resolved to approve the payment by the Company of the Total Cancellation Value of one hundred eighty-eight million seven hundred thirty thousand euro (€ 188,730,000) and the Cancellation Value per Share being an amount of (rounded) fourteen thousand two hundred forty-three point seven seven three-five (14,243.7735) for each Class B Share repurchased and cancelled) to the (former) holders of Class B Shares in one or more instalments as determined by the board of managers.

Consequently the meeting resolved to amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to take into account the amendment of the issued share capital of the Company to read as follows:

5.1. The issued share capital of the Company is set at one million three hundred thirty-seven thousand five hundred (1,337,500) divided into thirteen thousand two hundred and fifty (13,250) Class C shares, thirteen thousand two hundred and fifty (13,250) Class D shares, thirteen thousand two hundred and fifty (13,250) Class E shares, thirteen thousand two hundred and fifty (13,250) Class F shares and five hundred (500) Class Z shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (€ 25) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The meeting further resolved to generally amend the articles of incorporation in order to delete all references to «Class B».

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,500 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de SR PORTFOLIO HOLDING (B) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée par acte de M^e Henri Hellinckx le 30 août 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1707 du 29 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juillet 2006 par acte de M^e Joseph Elvinger, pas encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Kathrin Krämer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que parmi toutes les soixante-six mille sept cent cinquante (66.750) parts sociales de différentes classes en émission de la Société, toutes les soixante-six mille sept cent cinquante (66.750) parts sociales de différentes classes de la Société étant dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'ensemble du capital social émis et tous les associés de la Société sont représentés à la présente assemblée.

III. Les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et renoncent par conséquent à une convocation écrite préalable de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

(A) approbation du rachat de l'intégralité des treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe B en circulation à la Valeur d'Annulation par Part Sociale, conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B donc à la liquidation de l'entièreté de cette classe de parts sociales de la Société,

(B) approbation des comptes intérimaires de la Société comme au 15 janvier 2007,

(C) approbation du Montant Disponible de deux cents soixante six millions deux cent dix-sept mille deux cent quarante-cinq euros (€ 266.217.245), reconnaissance et approbation du montant maximum prévu dans les statuts, et approbation du Montant Total d'Annulation d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions sept cent trente mille euros (€ 188.730.000), (chaque fois tel que défini dans les statuts de la Société),

(D) acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe B par les associés de la Classe B,

(E) annulation de toutes les treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe B émises ainsi rachetées

(F) réduction en conséquence du capital social émis de la Société pour un montant total de trois cent trente et un mille deux cent cinquante euros (€ 331.250),

(G) approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux (anciens) détenteurs de Parts Sociales de la Classe B en une ou plusieurs fois,

(H) modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin de pourvoir au le nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des statuts afin de supprimer toute référence à la «Classe B».

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolutions

L'assemblée a noté la proposition du rachat de l'entièreté d'une classe de parts sociales de la Société et l'annulation des parts sociales dans cette classe après le rachat.

L'assemblée a décidé d'approuver le rachat des treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe B en émission, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société et telle que déterminée ci-après afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B émises, et donc à la liquidation de l'entièreté de cette classe de parts sociales de la Société.

L'assemblée a noté que les dispositions des statuts relatives au rachat d'une ou de plusieurs classes de parts sociales en entier et à l'exigence de comptes intérimaires de la Société. L'assemblée a revu et a décidé d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 15 janvier 2007.

La Société a noté le Montant Disponible (tel que défini dans les statuts) d'un montant de deux cent soixante-six millions deux cent dix-sept mille deux cent quarante-cinq euros (€ 266.217.245), conformément aux comptes intérimaires mentionnés ci-dessus et a décidé d'approuver un tel montant. L'assemblée a ensuite reconnu et approuvé le montant maximum prévu dans les statuts pour le Montant Disponible pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe B et a consécutivement décidé que le Montant Total d'Annulation pour la Classe B était fixé à cent quatre-vingt-huit millions sept cent trente mille euros (€ 188.730.000) en accord avec les statuts de la Société.

Sur ce chacun des associés de la Classe B a considéré et accepté le rachat de toutes les Parts Sociales de Classe B et a dès lors, transféré par la présente ces Parts Sociales à la Société.

Suite au rachat de toutes les Parts Sociales de Classe B par la Société tel que décrit ci-dessus, l'assemblée a décidé d'annuler toutes les treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe B.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent trente et un mille deux cent cinquante (€ 331.250) de manière à ce que le capital social émis de la Société soit fixé à un million trois cent trente-sept mille cinq cents euros (€ 1.337.500), représenté par un total de cinquante-trois mille cinq cents (53.500) parts sociales de 5 classes différentes (C à Z).

L'assemblée a ensuite décidé d'approuver le paiement par la Société du Montant Total d'Annulation de cent quatre-vingt-huit millions sept cent trente mille euros (€ 188.730.000) et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale d'un montant (arrondi) de quatorze mille deux cent quarante-trois virgule sept sept trois cinq euros (€ 14.240,7735) pour chaque Part Sociale de Classe B rachetée et annulée aux (anciens) détenteurs de Parts Sociales de Classe B en une ou plusieurs fois, tel que déterminé par le conseil de gérance.

Consécutivement, l'assemblée a décidé de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de prendre en compte la modification du capital social émis à la Société, lu comme suit:

«5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à un million trois cents trente sept mille cinq cents euros (€ 1.337.500) divisé en treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe C, treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe D, treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe E, treize mille deux cent cinquante (13.250) Parts Sociales de Classe F et cinq cents (500) Parts Sociales de Classe Z, chaque Part Sociale avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25), chacune avec les droits et obligations tels que détaillés dans les présents Statuts.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier les statuts dans le but de supprimer toutes les références à la «Classe B».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

97986

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelque soit leur forme, seront payés par la Société s'élevant à 1.500 euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais, suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Prussen, K. Kraemer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 37, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007097566/211/182.

(070109251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**NLA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advanta Holdings Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 16.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.505.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the eleventh of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., having its registered office at Walker House, Mary Street, KY, George town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Grand Cayman Companies' Register under number 137133,

being the sole shareholder of NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (formerly ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.) (the «Company») a Société à responsabilité limitée, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 102 505,

duly represented by Ms Anna Hermelinski-Ayache, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact that during the extraordinary general meeting of the Company held in front of the notary Maître Joseph Elvinger on 20 February 2006, a mistaken wording has been used under the first item point of the agenda and consequently in the first resolution.

The said wording concerns the amount of the reduction of the share capital of the Company which was intended to be a reduction of thirty-nine thousand four hundred euro (EUR 39,400) by the cancellation and the redemption of one thousand five hundred seventy-six (1,576), each having a par value of twenty-five euro (EUR 25).

This correct wording and thus the intended reduction of the share capital has been reflected by the resolution indicating the changed wording of article six (6) of the articles of association of the Company.

According to the above, the first item of the agenda shall now read as follows:

1. Reduction of the share capital through the cancellation and redemption of the one thousand five hundred seventy-six (1,576) shares held by the Company with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25) each to bring it from its present amount of fifty-six thousand euro (EUR 56,000) divided into two thousand two hundred forty (2,240) shares with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25), to the amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

And subsequently, the first resolution of the extraordinary general meeting shall be now read as follows:

First resolution

According to the sole shareholder's resolution dated 23 June 2005, the sole shareholder decided to approve the redemption on 23 June 2005 of the one thousand five hundred seventy-six (1,576) shares of the Company's issued shares held by its sole shareholder ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, Mary Street, George Town, Grand Cayman,

Cayman Islands, (hereinafter CAYMAN I) at nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share for a total amount of thirty-nine thousand four hundred euro (EUR 39,400).

Further to the above mentioned redemption of shares, CAYMAN I still holds 664 shares of the Company representing a share capital of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600) (in excess of the twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) minimum share capital required by Luxembourg law). The one thousand five hundred seventy-six (1,576) have been redeemed. Therefore, the article six (6) of articles of association of the Company states as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands enregistrée au registre des sociétés de Grand Cayman sous le numéro 137133,

étant l'associé unique de NLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (anciennement ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.) (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102 505,

ici représentée par Ms Anna Hermelinski-Ayache, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

La comparante a requis le notaire pour acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, qui s'est réunie par devant le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 20 février 2006, une formulation erronée a été utilisée au premier point de l'ordre du jour et par conséquent dans la formulation de la première résolution.

Ladite formulation concerne le montant de la réduction du capital social de la Société qui aurait dû être une réduction de trente-neuf mille quatre cents euros (EUR 39.400) par l'annulation et le remboursement de mille cinq cent soixante-seize (1.576) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

La formulation correcte et ainsi la réduction souhaitée du capital social a été reflétée par la résolution indiquant la formulation modifiée de l'article six (6) des statuts de la Société.

Comme susmentionné, le premier point de l'ordre du jour doit être lu désormais comme suit:

1. Réduction du capital social par l'annulation et le remboursement de mille cinq cent soixante-seize (1.576) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille euros (EUR 56.000) représenté par deux mille deux cent quarante (2.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à seize mille six cents euros (EUR 16.600) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Et subséquemment, la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire doit être désormais lue comme suit:

Première résolution

En vertu de la décision de l'associé unique du 23 juin 2005, l'associé unique a décidé d'approuver le remboursement en date du 23 juin 2005 de mille cinq cent soixante-seize (1.576) parts des parts émises par la Société et détenues par son associé unique ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., une limited company, constituée selon le droit des îles Caymans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (ci-après CAYMAN I), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale, pour un montant total de trente-neuf mille quatre-cent euros (EUR 39.400).

Suite au remboursement de parts mentionnée ci-avant, CAYMAN I détient 664 parts sociales de la Société représentant un capital social de seize mille six cents euros (EUR 16.600) (supérieur aux douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital minimum requis par la loi luxembourgeoise). Les mille cinq cent soixante-seize (1.576) parts sociales ont été remboursées.

Ainsi, l'article six (6) des statuts de la Société énonce comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de seize mille six cents euros (EUR 16.600) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la mêmes personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hermelinski-Ayache, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, Relation: LAC/2007/8277. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007097580/211/109.

(070109571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Association Médecins-Vétérinaires Mersch S.C., Société Civile.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg E 500.

L'an deux mille sept, le six juillet

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Van Vlokhoven, médecin-vétérinaire, né à Someren (Pays-Bas), le 12 novembre 1961, demeurant à Mersch, 65, Beschmontsbongert

2. Monsieur Jean-Marc Merienne, médecin-vétérinaire, né à Messancy (Belgique), le 10 mai 1973, demeurant à L-7420 Cruchten, 23, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile ASSOCIATION MEDECINS-VETERINAIRES MERSCH S.C., ayant son siège social à L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C page 70127 de 2002.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante euros (50,- €) pour porter son montant actuel de deux mille cinq cents euros (2.500,- €) à deux mille cinq cent cinquante euros (2.550,- €) par l'émission de deux (2) parts d'intérêts nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euro (25,- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts d'intérêt existantes.

Souscription - Libération

Les associés déclarent souscrire chacun une (1) part d'intérêt nouvelle et les libérer totalement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de cinquante euros (50,- €) se trouve dès présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Les associés déclarent modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statut comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cent cinquante Euro (2.550,-), représenté par cent deux (102) parts d'intérêts de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, d sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.550,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile.

Monsieur Marc Van Vlokhoven, cinquante-et-une parts d'intérêts 51

Monsieur Jean-Marc Merienne, cinquante-et-une parts d'intérêts 51

Intervient alors:

3. Madame Wendy Van Zonneveld, médecin-vétérinaire, née Curacao (Antilles Néerlandaises), le 9 août 1981, demeurant à L-829 Keispelt, 4, rue de Mersch,

Les prédits comparants ensemble avec la partie intervenante o requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que Monsieur Marc Van Vlokhoven, prénommé, propriétaire de cinquante-et-une (51) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune de la société civile ASSOCIATION MEDECINS-VETERINAIRES MERSCH S.C.: préqualifiée, cède et transporte avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à dater des présentes, dix-sept (17) parts d'intérêts à Madame Wendy Van Zonneveld, prénommée, suivant convention sous seing privé séparée.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire desdites parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés auxdites parts sociales présentement cédées.

II. Que Monsieur Jean-Marc Merienne, prénommé, propriétaire de cinquante-et-une (51) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune de la société civile ASSOCIATION MEDECINS-VETERINAIRES MERSCH S.C., préqualifiée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, dix-sept (17) parts d'intérêts à Madame Wendy Van Zonneveld, prénommée suivant convention sous seing privé séparée.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire de lesdites parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés auxdites parts sociales présentement cédées.

Que suivant l'article 8 des statuts de la prédite société, les parts d'intérêts ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social.

III. Que suite aux prédites cessions, Madame Wendy Van Zonneveld est propriétaire de 34 parts d'intérêts de la société civile ASSOCIATION MEDECINS-VETERINAIRES MERSCH S.C. préqualifiée.

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent donner leur accord à ladite cession de part.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant réalisée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la tenue suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cent cinquante (2.550,- Euros, représenté par cent deux (102) parts d'intérêts de vingt-cinq (25,- Euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.550,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile.

Monsieur Marc Van Vlokhoven, trente-quatre parts d'intérêts	34
Monsieur Jean-Marc Merienne, trente-quatre parts d'intérêts	34
Madame Wendy Van Zonneveld, trente-quatre parts d'intérêts	34
Total: cent deux parts d'intérêts	102»

Intervention

Messieurs Marc Van Vlokhoven, Jean-Marc Merienne, et Madame Wendy Van Zonneveld agissant en tant que seuls associés déclarent consentir aux cessions de parts d'intérêt ci-avant mentionnées, conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 1690 du Code Civil, et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, demeures et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Vlokhoven, J.-M. Merienne, W. Van Zonneveld, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2007, MER/2007/887. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 20 juillet 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007097561/243/87.

(070109508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Field Point I-A RE 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.542.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT I-A S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.088,

duly represented by Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 26th, 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FIELD POINT I-A RE 10.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable

reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by FIELD POINT I-A S.à r.l, prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,100.- euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr James L. Varley, Manager A, born on 29 July 1965 in Mineola, New York, USA residing at 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758;

- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt, Manager A, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing at 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, United Kingdom;

- Mr Thijs van Ingen, Manager B, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Pierre Beissel, Manager B, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mr Lucien Jacobs, Manager B, born on 6 November 1965 in Bergeyk, The Netherlands, residing at 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

FIELD POINT I-A S.à r.l, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121.088,

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 26. Juni 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FIELD POINT I-A RE 10.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung- Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von FIELD POINT I-A S.à r.l., vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 2.100,- Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:
 - Herr James L. Varley, A Geschäftsführer, geboren am 29. Juli in Mineola, New York, USA, wohnhaft in 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758;
 - Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, A Geschäftsführer, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, Vereinigtes Königreich von England.
 - Herr Thijs van Ingen, B Geschäftsführer, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Herr Pierre Beissel, B Geschäftsführer, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg;
 - Herr Lucien Jacobs, B Geschäftsführer, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Niederlande, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. N'Diaye, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/ 16174. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007097608/5770/338.

(070109616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

BGS Geothermie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salenty.

R.C.S. Luxembourg B 130.592.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts ACTIVE PARTNERS S.A., eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Section B, Nummer 80.286, mit Sitz in L-2539 Luxembourg 193, bld Charles Simonis, hier vertreten durch ihren Verwaltungsgratsvorsitzenden mit Einzelunterschrift Herr Peter Koster, Privatbeamter, geboren in Ettelbruck (Luxemburg) am 20 September 1967, wohnhaft in L-2511 Luxembourg-Cents 115, bld Jules Salenty.

2.- Herr Dirk Schlegel, Diplom Ökonom, geboren in Messeburg (Deutschland) am 5 Mai 1965, wohnhaft in D-55218 Ingelheim, An der Selzer Mühle 22 (Deutschland).

3.- Herr Harald Zarling, Bohrergeräteführer, geboren in Fürth (Deutschland) am 17 April 1961, wohnhaft in D-55218 Ingelheim, Oberhofstrasse, 24 (Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen den Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung BGS GEOTHERMIE S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Planung und Erstellung von Bohrungen für Anlagen der GEOTHERMIE, aber auch der Erstellung von geothermischen Anlagen im Gesamten, sowie der Handel und Vertretung von entsprechenden zugehörigen Komponenten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

1.- ACTIVE PARTNERS S.A., zweihundertfünfzig Anteile	250
2.- Herr Dirk Schlegel, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
3.- Herr Harald Zarling, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: Fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 6. Bei Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, besitzen die übrigen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2511 Luxemburg, 115, bld Jules Salentiny

2.- Zum Technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Herr Joachim Wilke, Diplom Geologe, geboren in Preetz (Deutschland), am 27. September 1947, wohnhaft in D-55270 Schwabenheim an der Selz, am Sonnenberg 29 (Deutschland).

3.- Zum Verwaltungstechnischen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Frau Yolande Koster, Grafikerin, geboren in Luxemburg-Stadt, am 16 Februar 1978, wohnhaft in L-2511 Luxemburg-Cents, 115, bld Jules Salentiny (Luxemburg).

Jeder Geschäftsführer hat die Befugnisse, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift bis zu einem Betrag über zwei tausend Euro (2.000,- Euro) zu verpflichten.

Darüber hinaus ist die gemeinsame Unterschrift des Technischen- und des Verwaltungsgeschäftsführers obligatorisch Pflicht.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung ist die Gegenunterschrift des technischen Geschäftsführers obligatorisch,

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Koster, D. Schlegel, H. Zarlingn, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17622. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 1. August 2007.

Unterschrift.

Gezeichnet von Notar Martine Decker, mit Amtssitz in Hesperange handelnd in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Paul Decker, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Eich.

Référence de publication: 2007098181/206/94.

(070110405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Leni, Société Anonyme.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

1) Monsieur Thomas Louis Jules dit Tom Oberweis, maître pâtissier-confiseur, né à Luxembourg, le 15 janvier 1964, demeurant à L-5368 Schuttrange, 9, rue de Neuhäusgen;

2) Madame Nicole Marie-Paule Ulveling, employée privée, née à Luxembourg, le 16 octobre 1966, épouse de Monsieur Tom Oberweis, demeurant à L-5368 Schuttrange, 9, rue de Neuhäusgen;

3) Monsieur Joseph dit Jeff Oberweis, maître pâtissier-confiseur, né à Luxembourg, le 11 mars 1965, demeurant L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange;

4) Madame Léa Freimann, employée privée, née à Luxembourg, le 22 février 1967, épouse de Monsieur Jeff Oberweis, demeurant à L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LENI.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent (100) actions de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas de cession d'actions projetée par un actionnaire à une tierce personne physique ou morale non actionnaire de la société, l'approbation des actionnaires détenant ensemble au moins trois cinquièmes du capital social est requise.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier mercredi de juin 2008.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Tom Oberweis, préqualifié, vingt-cinq actions	25
2) par Madame Nicole Marie-Paule Ulveling, préqualifiée, vingt-cinq actions	25
3) par Monsieur Jeff Oberweis préqualifié, vingt-cinq actions	25
4) par Madame Léa Freimann, préqualifiée, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Thomas Louis Jules dit Tom Oberweis, maître pâtissier-confiseur, né à Luxembourg, le 15 janvier 1964, demeurant à L-5368 Schuttrange, 9, rue de Neuhäusgen;
 - b) Madame Nicole Marie-Paule Ulveling, employée privée, née à Luxembourg, le 16 octobre 1966, épouse de Monsieur Tom Oberweis, demeurant à L-5368 Schuttrange, 9, rue de Neuhäusgen;
 - c) Monsieur Pierre Oberweis, maître boulanger-pâtissier, né à Luxembourg, le 7 août 1939, demeurant L-1870 Luxembourg, 51, Kohlenberg;
 - d) Madame Monique Pin, commerçante, née à Mortagne (France), le 18 avril 1940, épouse de Monsieur Pierre Oberweis, demeurant à L-1870 Luxembourg, 51, Kohlenberg;
 - e) Monsieur Joseph dit Jeff Oberweis, maître pâtissier-confiseur, né à Luxembourg, le 11 mars 1965, demeurant L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange;
 - f) Madame Léa Freimann, employée privée, née à Luxembourg, le 22 février 1967, épouse de Monsieur Jeff Oberweis, demeurant à L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Paul Laplume, expert-comptable, né à Dudelange, le 22 mars 1958, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de juin 2008.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: T. Oberweis, N. M.-P. Ulveling, J. Oberweis, L. Freimann, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19940. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007098220/222/171.

(070110137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Farad Investment Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 108.254.

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.254, constituée suivant acte reçu le 17 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1031 du 13 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Thill, conseil économique, demeurant à Sanem.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.100.000 (un million cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Création d'actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B).
- 2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.100.000,- à EUR 1.115.500,- par l'émission de 15.500 actions ordinaires (actions de catégorie A) par versement en numéraire.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 27.500,- pour le porter du montant de EUR 1.115.500,- à EUR 1.143.000,- par émission de 27.500 actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B) par versement en numéraire.
- 4) Souscription et libération des actions nouvelles moyennant versement en espèces du montant nominal de souscription, augmenté d'une prime d'émission de EUR 6,- par action.
- 5) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 857.000,- pour le porter du montant de EUR 1.143.000,- à EUR 2.000.000,- par incorporation à due concurrence de réserves disponibles et par émission de 836.381 actions de catégorie A, à attribuer gratuitement et au prorata de leur participation aux détenteurs d'actions de catégorie A, et 20.619 actions de catégorie B, à attribuer gratuitement et au prorata de leur participation aux détenteurs d'actions de catégorie B.
- 6) Modification afférente de l'art 5 des statuts.
- 7) Émission d'un emprunt obligataire de EUR 117.000,- d'une durée de 2 ans et convertible en actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions:

- les actions ordinaires, nommées actions de catégorie A;
- les actions privilégiées sans droit de vote, nommées actions de catégorie B.

Ces actions de catégorie B sont dépourvues du droit de vote, mais comportent le privilège suivant:

les porteurs d'actions privilégiées (actions de catégorie B), de préférence aux porteurs d'actions ordinaires (actions de catégorie A), toucheront, lors du paiement des dividendes annuels, un montant par action égal à 10 % de la valeur nominale de celle-ci; le montant restant à distribuer après ce versement sera réparti entre tous les actionnaires, porteurs d'actions ordinaires (actions de catégorie A) ou privilégiées (actions de catégorie B), au prorata de leur participation. Dans le cas où aucun paiement de dividende ne sera déclaré par l'assemblée générale annuelle, un dividende additionnel correspondant à 10 % de leur valeur nominale pour chaque année de non-paiement de dividende sera réservé aux actions privilégiées (actions de catégorie B) à la première date successive de paiement de dividende.

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.100.000,- (un million cent mille euros) à EUR 1.115.000,- (un million cent quinze mille euros), par l'émission de 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires nouvelles (actions de catégorie A) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
- après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, d'admettre à la souscription des 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires nouvelles (actions de catégorie A):
 - a) Monsieur Giuseppe Frasca, professionnel de l'assurance, demeurant à Milan (Italie), pour 6.615 (six mille six cent quinze) actions de catégorie A;
 - d) Monsieur Claudio Colombo, professionnel de l'assurance, demeurant à Milan (Italie), pour 666 (six cent soixante-six) actions de catégorie A;
 - e) Monsieur Serge Thill, conseil économique, demeurant à Sanem, pour 2.622 (deux mille six cent vingt-deux) actions de catégorie A;
 - f) Monsieur Fabrizio Mazzucato, directeur commercial, demeurant à Luxembourg, pour 5.597 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs prénommés, représentés par Monsieur Serge Thill, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels ont déclaré souscrire aux 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires nouvelles (actions de catégorie A), chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 93.000,- (quatre-vingt-treize mille euros), laquelle sera affectée à la réserve libre, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 108.500,- (cent huit mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.115.500,- (un million cent quinze mille cinq cents euros) à EUR 1.143.000,- (un million cent quarante-trois mille euros), par l'émission de 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) actions privilégiées nouvelles (actions de catégorie B) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
- après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, d'admettre à la souscription des 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) actions privilégiées nouvelles (actions de catégorie B):
 - a) Monsieur Calogero Bazzone, sous-courtier d'assurance, demeurant à Luxembourg, pour 1.200 (mille deux cents) actions de catégorie B;
 - b) Monsieur Dino Colacicco, analyste, demeurant à Luxembourg, pour 900 (neuf cents) actions de catégorie B;
 - c) Monsieur Fabrizio Mazzucato, prénommé, pour 2.000 (deux mille) actions de catégorie B;
 - d) Monsieur Giuseppe Frasca, prénommé, pour 9.280 (neuf mille deux cent quatre-vingts) actions de catégorie B;
 - e) Monsieur Andrea Tassisto, sous-courtier d'assurance, demeurant à Luxembourg, pour 2.000 (deux mille) actions de catégorie B;
 - f) Monsieur Serge Thill, prénommé, pour 4.000 (quatre mille) actions de catégorie B;
 - g) Mademoiselle Silvia Colombo, sous-courtier d'assurance, demeurant à Luxembourg, pour 150 (cent cinquante) actions de catégorie B;
 - h) Monsieur Marco Caldana, courtier d'assurance, demeurant à Luxembourg, pour 7.970 (sept mille neuf cent soixante-dix) actions de catégorie B.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs prénommés, représentés par Monsieur Serge Thill, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels ont déclaré souscrire aux 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) actions privilégiées nouvelles (actions de catégorie B), chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros), laquelle sera affectée à la réserve libre, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 192.500,- (cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide

- d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 857.000,- (huit cent cinquante-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.143.000,- (un million cent quarante-trois mille euros) à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), par incorporation à due concurrence de réserves disponibles, et par l'émission de 836.381 (huit cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un) actions nouvelles de catégorie A et 20.619 (vingt mille six cent dix-neuf) actions nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

- d'admettre à la souscription des 836.381 (huit cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un) actions nouvelles de catégorie A, les actionnaires actuels de catégorie A proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société;

- d'admettre à la souscription des 20.619 (vingt mille six cent dix-neuf) actions nouvelles de catégorie B, les actionnaires actuels de catégorie B proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels de catégorie A et de catégorie B, représentés par Monsieur Serge Thill, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant, lesquels ont déclaré, par l'intermédiaire de leur représentant, souscrire aux 836.381 (huit cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un) actions nouvelles de catégorie A et aux 20.619 (vingt mille six cent dix-neuf) actions nouvelles de catégorie B, chacun pour le nombre et pour la catégorie pour lesquels il a été admis, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société, et les libérer intégralement par incorporation au capital d'une partie des réserves disponibles libres;

la justification de l'existence des dites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 1.951.881 (un million neuf cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-un) actions ordinaires de catégorie A et 48.119 (quarante-huit mille cent dix-neuf) actions privilégiées de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions privilégiées de catégorie B sont dépourvues du droit de vote, mais comportent le privilège suivant:

les porteurs d'actions privilégiées (actions de catégorie B), de préférence aux porteurs d'actions ordinaires (actions de catégorie A), toucheront, lors du paiement des dividendes annuels, un montant par action égal à 10 % de la valeur nominale de celle-ci; le montant restant à distribuer après ce versement sera réparti entre tous les actionnaires, porteurs d'actions ordinaires (actions de catégorie A) ou privilégiées (actions de catégorie B), au prorata de leur participation. Dans le cas où aucun paiement de dividende ne sera déclaré par l'assemblée générale annuelle, un dividende additionnel correspondant à 10 % de leur valeur nominale pour chaque année de non-paiement de dividende sera réservé aux actions privilégiées (actions de catégorie B) à la première date successive de paiement de dividende.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'émettre un emprunt obligataire de EUR 117.000,- (cent dix-sept mille euros) d'une durée de 2 (deux) ans et convertible en actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B).

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 16 juillet 2007 par DELOITTE S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Based on the verification procedures applied as described above:

Nothing came to our attention that causes to believe that, at the issue date of the convertible bonds, which is July 16, 2007, the value of EUR 117,000.-, is not at least equal to the value of the 30,137 shares which could be created, each share to be issued with a total value of EUR 4.27 (nominal value of EUR 1.- and a share premium of EUR 3.27)».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Thill, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18512. — Reçu 3.010 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007098239/211/167.

(070110801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Vigicore Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 34, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 130.608.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fabian Gillet, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-6700 Arlon, 150, route de Bouillon,

2.- Monsieur Michel Lahr, employé privé, demeurant à L-8826 Perlé, 34, rue des Champs,

Ici représentés par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Avril,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 12 juin 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que ses mandants vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de VIGICORE LUX.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Perlé.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, toutes activités en rapport direct ou indirect avec l'entreprise de gardiennage au sens large, à savoir l'activité consistant à fournir à des tiers, de manière occasionnelle ou permanente des services de:

- surveillance et protection de biens mobiliers ou immobiliers;
- surveillance et contrôle de personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans des lieux accessibles au public;
- protection des personnes;
- gardiennage au moyen de chiens.

L'énumération ci-dessus est avant tout énonciative et non limitative.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille (40.000,-) euros, représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille (40.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Fabian Gillet, préqualifié, trois cents parts sociales	300
2.- Monsieur Michel Lahr, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: quatre cent parts sociales	400.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5 %) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cent cinquante (1.550,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social et représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Fabian Gillet, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Michel Lahr, préqualifié.
- La société sera valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par les signatures conjointes des deux gérants.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8826 Perlé, rue des Champs, 34.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Klopp, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} août 2007, Relation: MER/2007/1044. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 août 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007098235/232/111.

(070110717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

US EQUITIES TRADING CORP. LLC, a limited liability company, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, and with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, here represented by Florie Gounon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» («the Company») which will be governed by the laws in effect and especially by those of March 22, 2004 on securitisation, of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time («Law on Commercial Companies»), September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as by the present articles of association.

Art. 2. Object. The Company shall have as its business purpose to enter into one or several securitisation transactions within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible whose value or yield depends on such risks, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also sell, transfer, assign, charge, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may also borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any type of debt securities.

The Company will not engage in the continuous issuance of securities to the public.

The assumption of risks comprises the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession and the administration of the Company's portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is subject to the law of March 22, 2004 on securitisation.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Denomination. The Company's denomination is LUXEMBOURG TRADING FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Title II.- Capital - Parts - Transfer of parts

Art. 6. Share capital. The issued corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), divided into twenty thousand (20,000) ordinary parts («O-Parts») having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Art. 7. Parts. Every O-Part gives right to one (1) vote.

Art. 8. Transfer of Parts. Parts can be freely transferred between holders of Parts.

Transfers of Parts to third parties may only be made with the prior approval of holders of Parts representing at least three quarters (3/4) of the share capital (Parts) of the Company.

For all other matters pertaining to transfers of Parts, reference is made to articles 189 and 190 of the Law on Commercial Companies.

Art. 9. Insolvency of holders of Parts and similar events. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the holders of Parts will not bring the Company to an end.

Title III.- Management

Art. 10. Sole manager or board of managers. The Company is managed by one sole manager or by a board of managers composed of at least three managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) are appointed with or without limitation of their period of office by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case maybe, by the general meeting of the shareholders.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting of the board of managers may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The resolutions of the manager, or, in case of plurality of managers, the decisions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the Company.

Art. 11. Resolutions by the sole manager or by the board of managers. The manager, or, in the case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder, or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first manager(s) will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Delegation of powers. In case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing director(s). In addition, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Authorised Signatories. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 14. Responsibility of the manager(s). Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of holders of parts

Art. 15. Powers of the general meeting. If there is only one (1) holder of Parts, the sole holder of Parts shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the holders of Parts under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

Art. 16. Procedure. In case there is more than one (1) holder of Parts, decisions of holders of Parts shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management of the Company.

Any holder of Parts shall be entitled to cast one (1) vote for each Part possessed, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the holders of Parts possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the share capital (Parts) of the Company.

General meetings of holders of Parts shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible. Save as otherwise provided for in these articles, quorum and majority conditions are as determined by the Law on Commercial Companies.

Title V.- Financial year - Annual distributions - Interim dividends

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on the first January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Art. 18. Financial statements - allocation of profits. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the Company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced below such proportion.

The balance of net profits is at the disposal of the holders of Parts.

Art. 19. Interim dividend distributions.

19.1 Subject to and in accordance with article 18, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant decision of the sole manager or of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

19.2 For the purposes of article 19.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 20. Liquidation. The dissolution and liquidation of the Company shall be validly passed if a majority in number of the holders of Parts representing at least three quarters (3/4) of the share capital (Parts) vote in favour of the resolution. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not be holders of Parts, designated by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of holders of Parts at the majority defined above.

Art. 21. Powers of the liquidator. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed by the holders of Parts who will determine their powers and their remuneration.

Art. 22. Applicable laws. The parties refer to the law of March 22, 2004 on securitisation for all matters not provided for in the present Articles of Association. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	O-Parts
US EQUITIES TRADING CORP. LLC.	20,000
Total: twenty thousand	20,000

The par value of the Parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (\$ 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the purpose of registration the share capital of twenty thousand United States Dollars (\$ 20,000) is valued at € 15,000.-.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 4,200.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named holder of Parts took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for a limited term ending on the Annual General Meeting to be held in 2008 in order to approve the accounts for the year 2007:
 - Alexis Kamarowsky, company director, professionally residing at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang, Germany, on April 10, 1947;
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in La Spezia, Italy, on September 12, 1964; and
 - Jean-Marc Debaty, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in Rocourt, Belgium, on March 11, 1966.
- 3) The Company shall have its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

US EQUITIES TRADING CORP. LLC, une société à responsabilité limitée («limited liability company»), immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, ici représentée par Florie Gounon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Objet - Dénomination - Siège social- Durée

Art. 1^{er}. Forme légale. Il est formé par le présent acte une «société à responsabilité limitée» (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur, notamment par celles du 22 mars 2004, sur la titrisation, du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi sur les sociétés commerciales»), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social la conclusion d'une ou plusieurs opérations de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur les organismes de titrisation (la «Loi titrisation») et la Société peut, dans ce contexte, assumer des risques futurs ou existants, relatifs à la détention d'actifs, mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles dont la valeur et le rendement dépendent de leurs risques, ainsi que des risques résultant d'obligations assumées par des tiers ou relatives en tout ou partie aux activités d'un tiers, à l'occasion d'une ou plusieurs transactions ou sur une base continue. La Société peut endosser ces risques par l'acquisition d'actifs, l'octroi des garanties ou s'engager elle-même par tout autre moyen. Elle peut aussi vendre, transférer, allouer, gager, dans les limites de la loi et des présents articles, vendre les créances et les autres actifs qu'elle détient, existants ou futures, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue.

La Société peut aussi emprunter, sous quelle que forme que ce soit et émettre des obligations et tout autre type de titres représentatifs d'une dette.

La Société n'émettra pas de manière continue des valeurs mobilières à destination du public.

L'endossement de risques comprend l'acquisition par l'achat, la souscription ou tout autre moyen d'obligations, titres de créance, notes et autres titres de quelle que forme que ce soit, la possession et l'administration du portefeuille de titres de la Société.

La Société peut réaliser toute opération ou investissement légal, commercial, technique et financier et, en général, toute transactions nécessaires ou utiles pour accomplir et développer son objet, ainsi que, toute opération liée directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet dans tous les domaines ci-dessus décrits.

La Société est soumise à la loi du 22 mars 2004 sur le titrisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Dénomination. La dénomination de la Société est LUXEMBOURG TRADING FINANCE S.à r.l

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Titre II.- Capital- Parts - Transfert de parts

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (les «Parts O») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune

Art. 7. Parts sociales. Chaque Part O donne droit à un (1) vote.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social (Parts) de la Société.

Pour tous les autres problèmes concernant les transferts de parts, il faut se référer aux articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. L'insolvabilité des détenteurs de parts et événements similaires. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des détenteurs de Parts n'engendre pas la fin de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 10. Gérant unique ou Conseil de Gérance. La Société est administrée par un gérant unique ou un Conseil de Gérance composé de trois gérants au moins. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement des associés. Le(s) gérant(s) sont nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique associé, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique associé ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si au moins deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part à la délibération et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société.

Art. 11. Résolutions du gérant unique ou du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social de la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui ser(ont)a appellé(s) «managing director». Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandant.

Art. 13. Autorisation de signature. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la Société est valablement engagée en toute circonstance par la signature unique de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Responsabilité du/des gérant(s). Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée Générale des détenteurs de parts

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale. Au cas où il n'y a qu'un (1) seul détenteur de Parts, le détenteur unique de Parts pourra exercer aux assemblées générales dûment tenues au Luxembourg tous les pouvoirs investis dans l'assemblée générale des détenteurs de Parts sous la section XII de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de gérance seront prises par le détenteur unique de Parts, ou selon le cas, par l'assemblée générale des détenteurs de Parts. Toutes décisions devront être par écrit et enregistrées sur un registre spécial.

Art. 16. Procédure. Au cas où il y a plus d'un (1) détenteur de Parts, les décisions des détenteurs de parts devront être prises lors de l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou dans le cas où une telle assemblée ne pourra pas être tenue pour une raison ou une autre, par consultation écrite à l'initiative de la gérance de la Société.

Tout détenteur de Parts sera autorisé à donner un (1) vote pour chaque Part possédée, et aucune décision ne sera valablement prise à moins qu'elle ait été prise par les détenteurs de Parts possédant ou représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (Parts) de la Société.

Les assemblées devront être tenues à Luxembourg.

La présence par procuration est possible. A moins que autrement prévu par les statuts, les conditions de quorum et de majorité sont déterminées par la Loi sur les sociétés commerciales.

Titre V.- Année comptable- Distributions annuelles - Dividendes intérimaires

Art. 17. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, avec exception de la première année comptable, qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 18. Considérations comptables - allocation de profits. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le reste des profits nets est à la disposition des détenteurs de Parts.

Art. 19. Les distributions de dividendes intérimaires.

19.1 En conformité avec l'article 18, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de trois (3) semaines à la date de la décision du gérant unique ou de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

19.2 Pour les besoins de l'article 19.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales ou aux statuts de la Société.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 20. Liquidation. La dissolution et la liquidation de la Société seront valablement passées si une majorité en nombre des détenteurs de Parts représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social (Parts) vote en faveur de la décision.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs pas nécessairement détenteurs de Parts, désignés par le détenteur unique de Parts ou, au cas où, par l'assemblée générale des détenteurs de Parts à la majorité définie ci-dessus.

Art. 21. Pouvoirs du liquidateur. Le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le paiement des dettes de la Société.

Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui sont nommés par les détenteurs de Parts qui vont déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Lois applicables. Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation pour toutes les matières n'étant pas couvertes par les présents Statuts. Concernant les matières n'ayant pas été traitées par la loi du 22 mars 2004, les parties se réfèrent en plus à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	O-Parts
US EQUITIES TRADING CORP. LLC.	20.000
Total: vingt mille	20.000

La valeur nominale des parts sociales a été intégralement libérée en liquide, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est évalué à 15.000,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 4.200,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Le détenteur de Parts prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) Ont été nommés gérants pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008 afin d'approuver les comptes de l'année 2007:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né à Strang, Allemagne, le 10 avril 1947;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à La Spezia, Italie, le 12 septembre 1964; et

- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à Rocourt, Belgique, le 11 mars 1966.

3) Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. Relation: LAC / 2007 /15749. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007098232/212/384.

(070110404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WHITE HORSE HOLDINGS UK B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office at 4, Bouwerij, NL-1185 XX, Amselveen, Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Jean-Marc Ueberecken, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 June 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of PARKWAY INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 80.415, incorporated pursuant to a notarial deed on 24 January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 September 2001, number 730. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 14 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 23 November 2004, number 1192 (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the nineteenth of June of each year and to end on the eighteenth of June of the following year.

The financial year having started on 1 November 2006 will end on 18 June 2007.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend articles 20 and 21 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

« **Art. 20.** The Company's financial year starts on the nineteenth of June of each year and ends on the eighteenth of June of the following year.»

« **Art. 21.** Each year, on the eighteenth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITE HORSE HOLDINGS UK B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Bouverij, 4, NL-1185 XX, Amselveen, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Jean-Marc Ueberecken, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 juin 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est la seule associée de PARKWAY INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.415, constituée suivant acte notarié en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 septembre 2001, numéro 730 (ci après la «Société»). Les Statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 novembre 2004, numéro 1192 (ci après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le dix-neuf juin de chaque année et se termine le dix-huit juin de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencée le 1^{er} novembre 2006 se terminera le 18 juin 2007.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le dix-neuf juin de chaque année et se termine le dix-huit juin de l'année suivante.»

« **Art. 21.** Chaque année, au dix-huit juin, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007. LAC/2007/13587. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098194/7241/85.

(070110297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

F.I.L. Casa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.570.

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.570, constituée suivant acte notarié en date du 24 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 37 du 1^{er} février 1991. Les statuts ont été modifiés par la suite, la dernière fois par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 731 du 14 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il ressort de cette liste de présence que les six mille (6.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept virgule zéro sept euros (EUR 154.937,07) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Transformation de la société de holding 1929 en Soparfi.

2) Changement de l'article 4 des statuts.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de HOLDING 1929 en Soparfi, société de participations financières, pleinement imposable, avec effet d'un point de vue comptable à partir du 1^{er} janvier 2007, et par conséquent de supprimer le mot «holding» à l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 définissant l'objet de la société par le texte suivant:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous billets, valeurs, titres négociables et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou encore à d'autres entreprises, qu'elles soient liées à la Société ou au groupe de sociétés auquel elle appartient ou non, tous concours, prêts, garanties, avances ou financements directs. La Société peut également accomplir toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social.

La Société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines, mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dennewald, B. Bartolovic, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, LAC/2007/13589. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098207/7241/70.

(070109936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.119.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} août 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et Mme Minna Lindholm les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Mme Minna Lindholm, domiciliée à 19 Blabärsgratan, 23443 Lomma, Suède, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DABIR HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007097527/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 115.197.

L'adresse professionnelle de M. Dirk van Daele, gérant de la Société, a été fixée au 26-28, rue Edward Steichen, Bâtiment C, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097542/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.